

Centre national de la fonction publique territoriale

Arrêté du 11 juillet 2023 portant inscription sur une liste d'aptitude prévue à l'article 8 du décret n° 2016-2002 du 30 décembre 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois de conception et de direction des sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022

NOR : *FPTC2316837A*

Par arrêté du président du Centre national de la fonction publique territoriale en date du 11 juillet 2023, les candidats dont les noms suivent, admis au concours interne et à l'examen professionnel de colonel de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2022, sont inscrits par ordre alphabétique sur la liste d'aptitude correspondante :

M. BERREZ Stéphane ;
M. BETINELLI Christophe ;
M. CLERC Patrick ;
M. DI GIROLAMO Christophe ;
M. GRANDCOLAS Pierre-Marie ;
M. HUSSER Sébastien ;
M. JOUASSARD Alexandre ;
M. LEMOUCHARD Patrick ;
Mme LEFORT Blandine ;
M. MALFAIT Mathieu ;
M. MERCIER David ;
M. NICOLAS Yann ;
M. POMERET Rémi ;
M. RASTOUIL Alain ;
Mme RICHARD Cécile ;
M. ROUX Sébastien ;
M. SABOT Michael ;
M. SIEBERT Pierre ;
M. STEFIC Wilfried ;
M. VIRIGLIO Gilles ;
M. WIBLE Martin.